

BONNES PRATIQUES DU DONNEUR D'ORDRE

Pour permettre à l'agent d'entretien d'effectuer ses missions dans des conditions de travail optimales au sein de son entreprise, le donneur d'ordre est soumis à plusieurs responsabilités :

- S'assurer de l'**adéquation entre le site d'intervention et les équipements** éventuellement mis à disposition
- Mettre à disposition des **moyens techniques et matériels** : un local technique équipé, un vestiaire, des points d'eau en nombre suffisant, des points d'alimentation électrique accessibles,...
- Réaliser un **plan de prévention adapté**, à savoir :
 - Délimiter le secteur d'activité
 - Matérialiser les zones à risques
 - Définir des voies d'accès
 - Communiquer les consignes de sécurité applicables au chef de l'entreprise extérieure
 - ...



LES RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur est responsable devant la loi de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il est tenu de réaliser le **document unique de prévention des risques professionnels** qui vise à :

- **Identifier** les risques techniques, matériels, ... pour chaque unité de travail,
- **Analyser** l'organisation et les conditions de travail de chaque salarié,
- **Former** les salariés aux bonnes pratiques et nouvelles dispositions et les **informer** de leurs droits

L'évaluation des risques professionnels se fait en lien avec l'entreprise utilisatrice, le donneur d'ordre, le client. Elle se formalise dans le document unique, pour les risques liés au métier, et le plan de prévention pour les risques liés à la coactivité et au travail isolé.



LES ACTEURS LOCAUX DE LA PRÉVENTION

Pour vous accompagner au quotidien dans vos activités et vos missions, adressez-vous à :

- Votre employeur
- Le CHSCT de votre entreprise
- Les services de santé au travail :
 - **Intermetra** - www.intermetra.com
 - **SISTBI** - www.sistbi.re
- **La CGSS** - www.cgss.sr
- **La DIECCTE** - www.reunion.dieccte.gouv.fr
- **L'Arvise** - www.arvise.aract.fr
- Votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)



21°SUD - Photos : Fotolia



Contacts et informations
sur www.travailetprevention.re





Ces professionnels jouent un rôle social essentiel en participant à l'amélioration du cadre de vie au travail. Néanmoins, la diversité de leurs activités les expose à des risques multiples, qui semblent aujourd'hui encore mal repérés. Cette méconnaissance des dangers engendre, à terme, des conséquences néfastes tant sur la **santé des travailleurs** que sur la **performance de l'entreprise**.

Voilà pourquoi les acteurs de la prévention des risques professionnels se mobilisent à travers plusieurs missions :

1. **Préserver** la santé des salariés,
2. **Réduire** l'absentéisme et le turn-over,
3. **Limiter** les accidents et les maladies professionnelles,
4. **Prévenir** la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien dans l'emploi.

L'objectif final étant d'améliorer la **productivité des entreprises** en adoptant une **approche d'amélioration des conditions de travail continue, efficace et adaptée**.

LES RISQUES CHIMIQUES

Repérer les produits ou les mélanges chimiques dangereux et connaître leurs effets, constituent une première étape à la mise en œuvre d'une démarche de prévention adaptée sur les risques chimiques :

1 - SAVOIR RECONNAÎTRE LES PICTOGRAMMES & SYMBOLES DE DANGER

Ancien pictogramme	Nouveau pictogramme	Signification
		J'explose
		Je flambe
		Je fais flamber
/		Je suis sous pression
		Je ronge
		Je tue
/		Je nuis gravement à la santé
		J'altère la santé ou la couche d'ozone
		Je pollue

Les conditions d'utilisation sont précisées dans les fiches techniques du fournisseur

2 - SAVOIR STOCKER LES PRODUITS

Les étiquettes renseignent sur le stockage et les mélanges des produits. (Source INRS)

	+	-	-	+	+	-	-	-
	-	+	-	O	O	-	-	-
	-	-	+	+	+	-	-	-
	+	O	+	+	+	-	-	-
	+	O	+	+	+	-	-	-
	-	-	-	-	-	+	-	-
	-	-	-	-	-	-	+	-
	-	-	-	-	-	-	-	+

-	Ne doivent pas être stockés ensemble.
O	Ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées.
+	Peuvent être stockés ensemble.

3 - SAVOIR LIRE LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La fiche de données de sécurité (FDS) donne les principales informations sur la toxicité d'un produit, les mesures concernant le stockage, la lutte contre l'incendie et les équipements de protection adaptés. Gratuite, elle doit être accessible aux travailleurs.

LES RISQUES DE TMS

Les métiers de la propreté sont parmi les activités les plus touchées par les troubles musculosquelettiques (TMS).

Prévenir les risques de TMS nécessite de **repérer ces dangers et de réaliser un état des lieux des conditions de travail de chaque salarié** en cherchant à :

- détecter des situations de travail à risques,
- identifier les facteurs de risques de TMS,
- évaluer ces situations, selon des critères objectifs pour les hiérarchiser.

Cet état des lieux est réalisé :

1. Dans l'organisation de ses missions :

- Limiter les déplacements ou les manutentions,
- Favoriser la polyvalence,
- Éviter le travail isolé,...

2. Sur son espace de travail :

- Utiliser du matériel adapté,
- Privilégier les outils limitant les efforts physiques, les gestes répétitifs et les postures contraignantes,...

Les TMS ne doivent pas être négligés car ils peuvent entraîner de graves conséquences, tant pour l'employeur (ex: absentéisme) que pour le salarié (ex: difficulté de reclassement).

LES AUTRES RISQUES

Dans le cadre de leurs activités, les salariés peuvent être exposés à d'autres risques : risque routier (déplacement d'un chantier à l'autre), risque de chute (travail en élévation), risque électrique, risque biologique, risques psychosociaux...